

steria avenir

100% Salariés, Indépendants et Engagés

Jour 3 de Mobilisation : Le salaire, un sujet tabou ?

- Après plus de 20 ans à STERIA, Mme A., assistée par le syndicat STERIA Avenir, a demandé au conseil des Prud'hommes la mise à niveau de sa qualification SYNTEC et de son salaire.

STERIA s'y est opposé très fermement et son avocat a mis en cause la salariée. Ses collègues présents à l'audience ont été outrés par les propos proférés à l'égard du syndicat STERIA Avenir qui ne faisait que soutenir le droit.

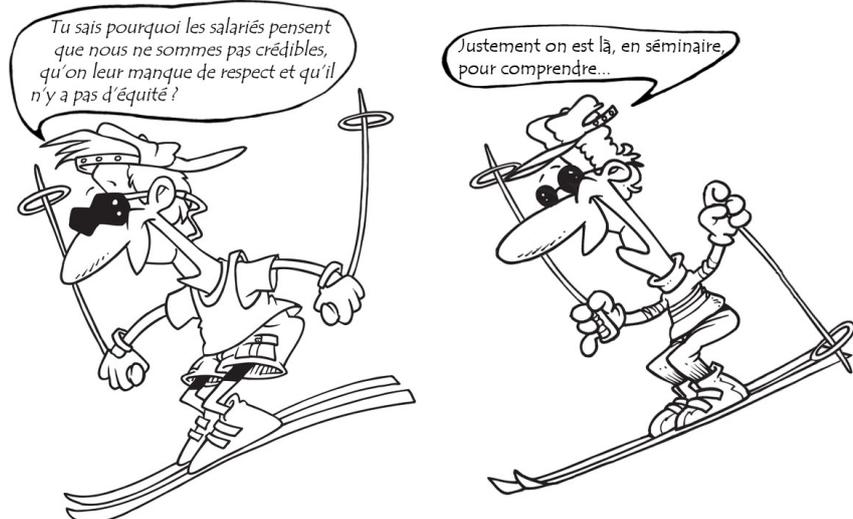
Le Conseil des Prud'hommes a fait droit en octobre 2011 aux demandes de Mme A. et de surcroît a condamné STERIA à des dommages et intérêts en ordonnant l'exécution provisoire (immédiate) du Jugement.

STERIA, contrairement aux règles de droit, a refusé d'exécuter le jugement et a saisi le Premier Président de la Cour d'Appel de Versailles pour tenter de suspendre l'exécution ordonnée par le Conseil, prétendant que cela mettrait STERIA en péril.

Le Président de la Cour d'Appel a donné raison à la salariée en maintenant l'exécution provisoire et en rappelant que l'application du droit ne doit pas être suspendue !

La morale est que le Premier Président a décidé que tous les salariés de STERIA peuvent demander, sans commettre un abus, de faire respecter la convention collective Syntec ainsi que l'exécution loyale de leur contrat de travail. Est-ce trop demandé à STERIA de régulariser vos salaires et vos indices par rapport aux fonctions exercées ?

- En direct de la Clusaz, mars 2012, le séminaire Lead & Share pour partager les points de vue sur des sujets importants comme « Great Place to Work »



A découvrir demain... l'obligation de fixer des objectifs réalistes à STERIA !

www.steria-avenir.fr

MOBILISATION OUVERTE À STERIA